

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 70 (1919)  
**Heft:** 9-10

**Artikel:** Considérations sur l'aménagement des forêts en Suisse [fin]  
**Autor:** H.By.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-785684>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Considérations sur l'aménagement des forêts en Suisse.

Remarques sur l'étude de M. le D<sup>r</sup> Flury.

(Fin.)

Dans ces méthodes, on cherche moins à savoir ce que la forêt devient par le traitement qu'à l'empêcher de devenir autre chose que ce qu'on a décidé qu'elle serait! On a créé une impressionnante apparence d'ordre parce qu'on a mis beaucoup de minutie dans des procédés d'ailleurs fallacieux, mais on a en même temps barré la route à l'expansion de la forêt et de son traitement, et fermé l'horizon. Comme on ne cherche pas à connaître l'accroissement courant ni à agir sur lui, et qu'il n'y a somme toute qu'un intérêt restreint et très relatif à connaître les allures de peuplements dont on n'entreprend la statistique que pendant le dernier quart ou le dernier tiers, tout au plus, de leur existence — toutes les questions concernant la masse et la constitution du matériel, le partage de la surface en divisions, le mode d'inventaire, le système du contrôle, la durée de la période, la fréquence des opérations, la formation du plan d'exploitation, la définition et le calcul de la possibilité, ont un tout autre sens et une tout autre portée que dans les méthodes expérimentales.

Qu'il me soit permis de toucher encore quelques-uns des points où ces contrastes éclatent.

Prenons par exemple la notion du *peuplement* (Bestand). M. Flury tient à ce que le peuplement en lui-même soit l'objet du traitement, au moins dans la futaie simple, et lui opposerait volontiers la notion de l'arbre individu qui serait plutôt la caractéristique de la futaie composée. On me concédera que toute culture intensive procède par sélection et que le but de celle-ci est le perfectionnement individuel. Tenir à un type de peuplement pour lui-même, c'est renoncer aux postulats de la sélection au détriment de la production qualitative et quantitative; on ne peut le maintenir tout au long d'une révolution qu'en faisant durer de mauvais éléments et, en finale, en sacrifiant des éléments de choix qui eussent été dignes de durer; mais il est évident que pour des méthodes dont les postulats principaux sont la belle ordonnance et la commodité (postulats auxquels on ne peut pas toujours se soustraire, je le répète), l'état de peuplement qui permet de procéder par masses, est obligé. Il ne faudrait pas conclure de ce que je viens de dire que la notion de peuplement soit indifférente aux méthodes d'expérimentation; loin de là; il est vrai que la sélection en est le principe actif constant; mais si, en l'appliquant, on cherche à favoriser individuellement les arbres les meilleurs, le peuplement n'en reste pas moins la collectivité où ces individus naissent et d'où ils sont graduellement dégagés, et il constitue le milieu ambiant par le moyen duquel on agit sur les énergies et les qualités des individus; c'est, dans le peuplement, le principe de l'entr'aide substitué à celui de la concurrence. A l'occasion de l'aménagement et

du traitement, le technicien devra bien aussi se préoccuper de l'état et de la forme du peuplement; mais tandis que dans les méthodes expérimentales ils ne sont plus recherchés que comme moyens, les méthodes formalistes les prennent comme buts.

Les méthodes diffèrent aussi beaucoup dans l'importance qu'elles attachent à l'approximation que l'on peut obtenir par *l'inventaire du matériel* suivant qu'on adopte l'échelonnement des catégories de grosseur par 1, 2, 3 ou 5 cm. et suivant les moyens employés pour déterminer les hauteurs. Les méthodes expérimentales posent l'accent sur la régularité et l'uniformité des procédés qui doivent rendre possibles des comparaisons successives durant un temps indéfini. Les méthodes formalistes se préoccupent de fixer avec une précision aussi mathématique que possible des faits de valeur toute transitoire.

Sous le rapport de la fréquence des opérations, disons: de la durée de la *période* — il y a aussi des divergences fondamentales. Les méthodes formalistes ne voient dans l'échéance périodique qu'une mesure d'ordre, une pause qui sert à vérifier le fonctionnement de l'appareil aménagement. On admettra sans sourciller la période de vingt ans, on ira jusqu'à concéder la période de 10 ans, et alors on se contentera même de revisions partielles. Cependant, qui étudie de près l'allure de l'accroissement dans les peuplements traités pour l'accroissement, se rend vite compte que l'effet des opérations tempérées telles que les suppose la culture de l'accroissement, est épuisé le plus souvent avant dix ans, à moins qu'on ait trop réduit le matériel; mais alors il y aura perte d'accroissement par insuffisance de matériel; une période de dix ans renfermera donc, au début, des années de recrudescence et, à la fin, des années de rétrogradation de l'accroissement; ainsi, en ne répétant les inventaires que tous les dix ans, on n'obtiendra généralement pas des informations exactes sur les effets réels du traitement, ni sur les possibilités réelles de l'accroissement courant; on sait déjà par la pratique de la méthode du Contrôle qu'on peut obtenir avec des périodes de 6 à 8 ans, pendant plusieurs périodes successives, une remarquable régularité dans l'épaisseur des cernes, tandis qu'avec des périodes plus longues on retombe dans les alternances d'épaisseurs. Les méthodes qui veulent être expérimentales ne peuvent donc se satisfaire d'une période fixée uniformément à 10 ans quels que soient le peuplement, la situation, l'essence, le traitement, car c'est limiter les moyens d'investigation et en fausser les résultats. J'ai essayé de démontrer dans une petite étude qui a paru dans le numéro 7/8 de 1909 de ce Journal que, pour obtenir une expression adéquate de l'accroissement, il faudrait qu'il y eût corrélation, lien organique, entre la durée de la période, l'espacement des catégories de grosseur et la vigueur de l'accroissement; il n'y a eu là qu'une simple suggestion qu'il pourrait y avoir intérêt scientifique et utilité pratique à suivre. En tous cas, il faudrait se garder de prescrire l'application d'une procédure uniforme à des objets aussi divers que les peuplements forestiers; s'il faut une procédure uniforme au même

objet, il faut pour chaque objet une procédure adéquate. On comprend bien que si la végétation est très active, on pourra en rendre l'accroissement par le moyen d'inventaires à 5 cm. renouvelés de 5 en 5 ans; tandis que, si la végétation est très lente, comme dans certaines situations de montagne ou sur des sols très pauvres, il faudra échelonner les diamètres de 2 en 2 ou même de 1 en 1 cm. et adopter des périodes plus longues. Il faut donc ici aussi se garder du formalisme et du schéma si on veut faire de l'expérimentation, et il faut faire de l'aménagement un instrument souple, pouvant se modeler sur l'allure de l'accroissement. La question n'est pas de savoir si, théoriquement, les échelons de 1, 2, 3 ou 5 cm. fournissent des approximations de cube plus ou moins grandes, ni de reviser l'aménagement à échéance fixe, mais de savoir si on obtient une expression adéquate de l'accroissement et des effets du traitement, et de s'organiser pour y arriver.

Il n'est pas possible d'épuiser ces questions dans un article de revue. Qu'il me soit cependant permis de toucher encore deux points sur lesquels les méthodes divergent, mais qui sont capitaux dans l'édifice de l'aménagement: ce sont le „matériel normal“ et la „possibilité“.

Le Dr Flury assimile par erreur „l'étale“ de la Méthode du Contrôle, au le „matériel normal“ des méthodes d'aménagement à formules. Dans la Méthode du Contrôle, l'étale, c'est-à-dire la culmination du matériel simultanée avec la culmination de l'accroissement, est un objet de recherches, et rien d'autre; l'optimum de sa masse et l'optimum de sa composition sont aussi l'objet des recherches; ce ne sont pas des états fixés pour l'ensemble d'une forêt; ce sont des buts idéaux provisoirement admis pour chaque division spécialement, même pour chaque hectare de chaque division, et qui varient dans une même forêt d'une division à l'autre, d'une période à l'autre; par exemple pour la forêt communale des Verrières on avait en 1900 des étales variant entre 300 et 450 sv. dans la même série d'aménagement; dans la suite, pour une division donnée, l'étale a été ramenée de 400 à 300 sv. le matériel y étant trop lourd; — autre exemple: pour la forêt communale de Boveresse on avait d'abord admis en 1898 une étale uniforme de 350 sv.; en 1916, on l'a portée à 380 pour deux divisions où le taux de l'accroissement se maintenait ou montait malgré la capitalisation, mais on l'a ramenée à 250 pour une division rocheuse et abrupte; — troisième exemple: à Couvet, on avait en 1896 arrêté l'étale provisoirement à 380 sv. pour une série, et à 300 pour l'autre; en 1914 on a admis une étale de 380-400 pour la 1<sup>re</sup> série, et des étales de 300, 350, 380 et 400 pour les divisions de la 2<sup>me</sup> série. L'étale est le terme de capitalisation possible ou désirable que l'état et la situation du peuplement et les résultats du calcul d'accroissement permettent d'envisager pour chaque division; et, comme ces résultats eux-mêmes, ce terme doit être mobile, et soumis non seulement à des considérations culturelles, mais aussi à des considérations économiques; on le discute et le critique à chaque revision périodique, la période étant très courte. Toute autre

est la manière d'envisager le matériel normal dans les méthodes formalistes; le matériel normal y est un but arrêté pour l'ensemble de la forêt; tous les peuplements doivent concourir solidairement à son édification, dès leur origine; ils sont placés sur les divers degrés de cette construction selon leur âge et appelés à gravir successivement tous ces degrés de façon à reproduire dans le temps ce que la forêt normale représente à un moment quelconque dans l'espace; ils sont ainsi classés avant qu'on sache encore rien de leur végétation et des possibilités qu'elle renferme; peut-être pourraient-ils et devraient-ils avoir une allure toute différente; peut-être serait-il rationnel de la leur imprimer? cela n'importe, ils ne doivent pas sortir de l'alignement normal. Cette manière de concevoir le matériel normal va si loin qu'un propriétaire pourrait voir diminuer ses avantages en augmentant ses moyens! C'est ce que prévoit le D<sup>r</sup> Flury lorsqu'il écrit, page 67: „si une propriété forestière, normalement constituée, vient à s'agrandir par des reboisements ou par l'acquisition de jeunes plantations, il peut arriver, si on adopte une période de régularisation réduite, que le calcul de la possibilité fournisse un résultat moindre pour la forêt agrandie que pour la forêt avant son agrandissement.“ J'entends le bon sens du propriétaire répliquer à l'aménagiste:

„de grâce, Monsieur, faites deux aménagements distincts et laissez-moi l'ancienne jouissance; nous nous occuperons de la nouvelle forêt lorsque le matériel y sera constitué; mais je n'entends pas grever encore mes frais de reboisement ou d'achat d'un amortissement à prendre sur la vieille forêt; son traitement pourrait d'ailleurs en souffrir, et j'aurai double perte, perte de revenu et perte d'accroissement.“

On voit bien, d'après cette citation, que la solidarité imposée aux peuplements d'une forêt soumise à l'aménagement d'après la méthode formaliste en vue de l'édification du matériel normal, n'est pas une solidarité organique, mais une solidarité tout extérieure et artificielle, et que ces peuplements ne se trouvent ensemble qu'en vertu d'une fiction, la „normalité“? Mais cette solidarité de contrainte a les plus pernicioeux effets, car elle fait dépendre le traitement des peuplements productifs de l'état de ceux qui ne le sont pas encore et de ceux qui ne le sont plus; et ainsi, sous prétexte d'accumuler de l'accroissement pour constituer le matériel normal, on ne fera pas les opérations que réclame la soutenance de l'accroissement et on le laissera choir, allant ainsi à fins contraires! Cette contradiction entre le but et les moyens, si frappante dans le cas cité par M. le D<sup>r</sup> Flury, n'est pas exclusive à ce cas; elle tient au principe même de la méthode formaliste et se retrouve dans tous les aménagements nés sous sa discipline.

Voyons enfin ce qui distingue les méthodes d'aménagement sous le rapport de la notion „possibilité“.

Dans les méthodes formalistes, la *possibilité* se *décète*; son but exclusif est de fixer l'usufruit avec toutes les précautions possibles; elle

n'est pas en corrélation avec le traitement, car la récolte se fait non là où le traitement est à l'œuvre, mais sur les points précisément où il s'arrête et se supprime; on commet ce double contre-sens de faire dépendre la récolte qu'on fait sur un point, du traitement qu'on applique sur d'autres points, et de faire dépendre le traitement des jeunes peuplements des exploitations qu'on fait dans les vieux; ce contre-sens est aussi contre nature, car il n'y a de culture conforme à la nature que là où chaque peuplement est considéré et traité pour lui-même, en vue de son propre et meilleur développement. La possibilité-décret lie les mains au sylviculteur et ne lui permet pas d'adapter ses interventions aux besoins des peuplements.

Dans les méthodes expérimentales, la possibilité n'a plus que le sens d'une *proposition*; elle est formulée pour chaque division après examen et mûre délibération sur son état, sur ses ressources, sur ses nécessités culturelles, et n'est considérée que comme une indication pour l'agent traitant, tout en étant absolument normative de l'usufruit du propriétaire. La sécurité qui est le but de la possibilité-décret (et qui s'obtient au détriment de la culture) ne manque pas à la possibilité-proposition, mais elle est basée ici sur la fréquence des inventaires, sur une connaissance de plus en plus parfaite de la forêt, connaissance qui, en même temps qu'elle constitue la sauvegarde de celle-ci, permet de développer sa productivité et autorise de tenir meilleur compte des légitimes exigences de l'usufruitier, ce à quoi l'ensemble des consommateurs trouve aussi son compte. La possibilité, pour les méthodes expérimentales, est non pas le volume que l'aménagiste ou la formule permet d'exploiter; la possibilité est la portion de l'accroissement qu'il peut être utile, désirable ou nécessaire de prélever sur chaque division en vue de son meilleur état cultural; et, comme cette portion ne peut se prélever que par le moyen de réalisation de matériel, les propositions peuvent être égales, supérieures ou inférieures à l'accroissement, éventualité qu'il convient de toujours envisager au préalable très objectivement.

Je dois reconnaître que M. le D<sup>r</sup> Flury fait effort pour se dégager de l'étreinte de la possibilité-décret, mais l'antagonisme fondamental des conceptions et des méthodes demeure quand même. Ce n'est pas à dire que, dès aujourd'hui, on doive chercher à implanter une méthode unique aux dépens des autres: mais ce qu'il faut, c'est de prendre une orientation, et c'est ce dont je ressens le manque dans l'œuvre du D<sup>r</sup> Flury. Cette orientation pourrait être celle-ci:

1° le devoir actuel est de produire; il faut que chaque hectare de la forêt suisse soit organisé en vue de la production maximale;

2° la production (l'accroissement), ce qu'elle peut être, est une inconnue; elle est une résultante dont les composantes sont, d'une part la station et l'essence, d'autre part et surtout, le *traitement*; elle sera ce que celui-ci sera;

3° le meilleur traitement est encore en question ; la réponse ne peut être donnée que par l'enquête, et par l'enquête locale ;

4° il y a donc lieu de substituer le plus possible à l'aménagement-règlement, l'aménagement-enquête ;

5° il est nécessaire d'unir étroitement dans un tout organique l'aménagement et le traitement, de telle sorte qu'il en résulte une série de faits et d'expériences contrôlés le mieux possible et dont il puisse être tiré des conclusions que le traitement mettra aussitôt à profit ;

6° l'initiative de l'évolution de chaque peuplement appartient au traitement ; cette évolution se poursuit par voie d'essais méthodiques et prudents ; le technicien doit être armé pour les motiver et les justifier ou les critiquer en connaissance de cause ;

7° l'aménagement-règlement est à considérer comme une mesure préparatoire et transitoire à restreindre graduellement aux forêts et situations où le traitement intensif n'est pas encore possible (exploitation brutale, absence de chemins, nombre insuffisant de techniciens, etc.).

Est-il possible de poursuivre la solution du problème posé de la production, sans établir le nombre nécessaire de techniciens compétents ? L'aménagement-enquête et le traitement conscient et continu en vue de la production maximale n'entreront certes dans le domaine des réalités que lorsqu'il y aura assez d'hommes formés à cela et résolus à s'y vouer, et qu'on aura créé pour eux emplois et situations ; cela n'ira pas sans les arrondissements de gestion desquels je pense, contrairement à l'opinion de tel collègue de la Suisse allemande (et, entre autres, M. von Greyerz dans sa recension de l'ouvrage Flury), qu'ils fourniront au sylviculteur amoureux de sa forêt et conscient de sa mission, amples occasions à activité intellectuelle intense. Que nos autorités veuillent bien, elles aussi, s'employer pour le bien et l'indépendance du pays, à rendre ces choses possibles !

H. By.

---

### Une application intéressante de la „Méthode du contrôle“.

La Méthode du contrôle permet non seulement de se rendre compte de l'accroissement obtenu dans les diverses divisions d'une même forêt, par suite d'opérations culturales ou de martelages judicieux ; elle est, en outre, à même de renseigner sur la manière dont se comportent entre elles les diverses essences et parmi celles-ci diverses classes d'essences qu'il aura plu à l'aménagiste de déterminer, au début de telle ou telle période.

C'est ce qui vient d'être constaté lors d'une première revision décennale dans une forêt particulière du plateau vaudois, *La Fivaz et Aruffens*, d'une contenance totale de 27 hectares. L'altitude moyenne